

# Table des matières

Avant-propos .....	7
<b>Chapitre I - Les compétences externes de l'Union européenne</b> .....	13
<b>Introduction</b> .....	13
<b>I - L'identification des fondements de la compétence externe de l'Union européenne</b> .....	17
<b>1 - L'article 216, par. 1, TFUE, une disposition nouvelle regroupant les divers fondements possibles de la compétence externe de l'Union</b> ...	19
<b>2 - Des compétences expresses de l'Union confirmées et amplifiées par le traité de Lisbonne</b> .....	22
§1 - Les compétences expresses au titre des politiques externes de l'Union .....	23
a) La compétence au titre de la politique commerciale commune .....	23
b) La compétence au titre de la coopération avec les pays tiers et l'aide humanitaire .....	29
1°) La politique de coopération au développement (PCD) .....	30
2°) La coopération économique, financière et technique avec les pays tiers .....	36
3°) L'aide humanitaire .....	41
c) La compétence au titre de la PESC .....	43
§2 - La mosaïque des compétences externes prévues dans le cadre de certaines politiques internes de l'Union .....	52
a) Les domaines internes prévoyant expressément la conclusion d'accords internationaux de l'Union .....	53
1°) Espace de liberté, de sécurité et de justice .....	53
2°) Union économique et monétaire .....	56
3°) Recherche et développement technologique .....	57
4°) Environnement .....	60
b) Les domaines prévoyant une coopération avec les tiers sans référence à la conclusion d'accords externes .....	64
§3 - L'introduction par le traité de Lisbonne de compétences externes spécifiques dans le TUE .....	68
a) L'adhésion de l'Union européenne à la CEDH .....	68
1°) Une adhésion impérative .....	69
2°) Les exigences procédurales prévues par le TFUE .....	70
3°) Les limites matérielles imposées à l'Union concernant le contenu de l'accord d'adhésion .....	72
4°) L'étendue de la compétence de l'Union au titre de l'article 6, par. 2, TUE : la question des protocoles à la CEDH et de ses développements ultérieurs .....	75
b) Les accords de retrait .....	76
c) Les accords spécifiques avec les pays du voisinage .....	81
<b>3 - Des compétences implicites constitutionnalisées</b> .....	84
§1 - Évaluation retrospective à la jurisprudence AETR .....	85
a) Le critère d'affectation dans l'hypothèse de l'exercice préalable de la compétence interne .....	86
b) Le critère de nécessité en cas d'absence d'exercice préalable de la compétence interne .....	88
§2 - Les apports de l'article 216, par. 1, TFUE .....	89

<b>4 - Des compétences supplétives de l'Union maintenues à l'article 352 TFUE... mais d'utilisation potentiellement limitée en matière externe</b>	93
§1 - La confirmation constitutionnelle des compétences supplétives comme fondement possible de la compétence externe de l'Union	93
§2 - Un encadrement accru du recours à l'article 352 TFUE	94
a) La reconduction dans le contexte des nouveaux traités des conditions de fond originaires	95
b) L'adjonction de nouvelles dispositions encadrant le recours à l'article 352 TFUE	97
1°) Conditions de fond	97
2°) Conditions procédurales	98
§3 - Des perspectives limitées d'utilisation de l'article 352 TFUE en matière externe	99
<b>II - La détermination de la nature des compétences externes de l'Union européenne</b>	102
<b>1 - Les compétences exclusives de l'Union européenne en matière externe</b>	104
§1 - Les deux types de compétences exclusives prévus par le TFUE	104
a) Les compétences exclusives par nature : les cinq domaines prévus au paragraphe 1 de l'article 3 TFUE	104
1°) L'union douanière (article 3, par. 1, a) TFUE	106
2°) L'établissement des règles de concurrence nécessaires au fonctionnement du marché intérieur (article 3, par. 1, b) TFUE	107
3°) La politique monétaire (article 3, par. 1, c) TFUE	108
4°) La conservation des ressources biologiques de la mer dans le cadre de la politique commune de la pêche (article 3, par. 1, d) TFUE	109
5°) La politique commerciale commune (article 3, par. 1, e) TFUE	111
b) La possibilité d'acquérir une compétence exclusive pour conclure des accords internationaux : l'exclusivité « par exercice » prévue au paragraphe 2 de l'article 3 TFUE	113
1°) La constitutionnalisation de la jurisprudence de la Cour relative à l'exclusivité de la compétence externe implicite	114
2°) Le champ d'application de l'article 3, par. 2, TFUE	120
§2 - Les implications pour les États membres de l'existence d'une compétence exclusive de l'Union	127
a) Les différentes facettes du dessaisissement des États membres	128
b) Des possibilités d'action des États membres limitativement prévues à l'article 2, par. 1, TFUE	136
1°) La mise en œuvre par les États des accords internationaux de l'Union	136
2°) L'habilitation susceptible d'être accordée par l'Union aux États membres	137
<b>2 - Les compétences externes non exclusives de l'Union européenne</b>	144
§1 - Les différentes hypothèses de compétence externe partagée de l'Union	145
a) L'hypothèse d'une compétence partagée non exercée par l'Union	147
b) L'hypothèse d'une compétence partagée exercée par l'Union, mais ne satisfaisant pas aux conditions d'exclusivité de l'article 3, par. 2, TFUE	150
1°) Le cas d'une action individuelle des États membres	150
2°) Le cas de l'action conjointe des États membres et de l'Union	153
c) L'hypothèse d'une compétence partagée de type parallèle prévue aux paragraphes 3 et 4 de l'article 4 TFUE	159

1°) <i>Observations générales</i> .....	159
2°) <i>Implications pour l'Union et les États membres de l'existence d'une compétence externe partagée de type parallèle</i> .....	161
§2 - La compétence externe de l'Union dans les domaines d'appui, de coordination ou de complément .....	170
§3 - La compétence non qualifiée de l'Union en matière de PESC .....	174
<b>Conclusion générale</b> .....	181
<b>Chapitre II - La négociation et la conclusion des accords internationaux</b> .....	183
<b>Introduction</b> .....	183
<b>I - À la recherche d'une cohérence optimale pour la négociation et la conclusion des accords internationaux</b> .....	187
<b>1 - La coopération horizontale interinstitutionnelle</b> .....	188
§1 - La procédure générale et les procédures spéciales de négociation et de conclusion des accords internationaux .....	188
§2 - Les principes régissant la procédure de négociation et de conclusion des accords internationaux .....	191
<b>2 - La coopération verticale entre Union européenne et États membres</b> .....	194
§1 - La coopération verticale lors des négociations des accords internationaux .....	195
§2 - La coopération verticale lors de la conclusion des accords internationaux .....	198
<b>II - À la recherche d'une légitimité optimale des accords internationaux</b> .....	201
<b>1 - Le contrôle par le Parlement européen</b> .....	202
§1 - Le renforcement du rôle du Parlement en matière de négociation et de conclusion des accords internationaux .....	202
§2 - La mise en œuvre du contrôle parlementaire .....	204
<b>2 - Le contrôle préalable opéré par la Cour de justice</b> .....	207
§1 - La compétence temporelle .....	208
§2 - La compétence matérielle .....	209
<b>Conclusion</b> .....	212
<b>Chapitre III - Les accords d'association</b> .....	213
<b>Introduction</b> .....	213
<b>I - L'identification de l'accord d'association</b> .....	215
<b>1 - La détermination du critère d'identification de l'accord d'association</b> .....	215
§1 - L'appellation des accords, critère non pertinent d'identification des associations .....	216
a) L'existence d'associations innommées .....	216
b) L'existence d'associations mal nommées .....	218
§2 - La base juridique, critère pertinent mais imparfait de l'accord d'association .....	219
a) L'existence d'accords sectoriels conclus sur le fondement de la base juridique « association » .....	219
1°) <i>Les accords sectoriels « accessoires » d'un accord d'association</i> .....	219
2°) <i>Les accords CE-Suisse « bilatéraux 1 » : usage détourné ou association atypique ?</i> .....	220

3°) <i>La nature incertaine de l'accord sur le commerce, le développement et la coopération avec l'Afrique du Sud</i> .....	221
b) <b>La nécessaire assimilation de l'accord d'association aux accords de l'article 217 TFUE</b> .....	222
<b>2 - Les parties contractantes de l'accord d'association</b> .....	223
§1 - L'entité européenne engagée .....	223
§2 - L'entité « tierce » engagée .....	225
a) <b>Un ou plusieurs « pays tiers »</b> .....	226
b) <b>Une organisation internationale</b> .....	226
<b>3 - Le domaine de l'accord d'association</b> .....	228
§1 - <b>Domaine de l'association et traités communautaires</b> .....	228
§2 - <b>Domaine de l'association et traité sur l'Union européenne</b> .....	230
a) <b>Domaine de l'association et PESC (art. 37 TUE)</b> .....	230
b) <b>Domaine de l'association et voisinage (article 8 TUE)</b> .....	233
<b>4 - Le contenu des accords d'association</b> .....	236
§1 - <b>L'existence d'un cadre institutionnel sophistiqué</b> .....	236
a) <b>Les enceintes d'expression des positions des associés</b> .....	237
1°) <i>Le conseil d'association, organe principal de l'association</i> .....	237
2°) <i>Le comité d'association et les comités spécialisés, enceintes subalternes</i> .....	238
b) <b>Les organes mixtes parlementaires</b> .....	239
1°) <i>La composition des organes mixtes parlementaires</i> .....	240
2°) <i>Les attributions des organes mixtes parlementaires</i> .....	241
c) <b>Les enceintes d'expression de la société civile</b> .....	241
§2 - <b>Le caractère globale des accords d'association</b> .....	242
a) <b>Un socle politique commun fondant la relation associative</b> .....	243
b) <b>Une intégration économique désormais consubstantielle à l'association</b> .....	245
c) <b>Une coopération multisectorielle aux déclinaisons juridiques variables</b> .....	246
<b>II - Le droit de l'association</b> .....	247
<b>1 - L'élaboration du droit de l'association</b> .....	248
§1 - <b>L'élaboration de l'accord d'association</b> .....	248
a) <b>Une solennité caractérisé par le poids procédural du Parlement européen</b> .....	248
1°) <i>Une solennité procédurale limitée à la phase d'élaboration de l'accord</i> .....	249
2°) <i>Une solennité procédurale de moins en moins spécifique aux accords d'association</i> .....	250
b) <b>Une conclusion ralentie par la mixité de l'accord</b> .....	251
1°) <i>La mixité persistante des accords d'association après Lisbonne</i> .....	251
2°) <i>La mise en place de palliatifs permettant l'application anticipée de certaines dispositions des accords</i> .....	252
§2 - <b>L'élaboration du droit dérivé de l'association</b> .....	253
a) <b>Les instruments de droit dérivé de l'association</b> .....	254
1°) <i>Les décisions</i> .....	254
2°) <i>Les recommandations</i> .....	254
b) <b>La détermination des positions de l'Union européenne aux fins d'élaboration du droit de l'association</b> .....	255
1°) <i>L'évolution des procédures de détermination de la position de l'Union</i> .....	256
2°) <i>La délicate détermination de la base juridique fondant la position de l'Union européenne</i> .....	257

<b>2 - Le contrôle de la mise en œuvre du droit de l'association</b> .....	260
§1 - L'invocabilité du droit de l'association devant les juridictions internes des parties contractantes .....	260
§2 - Le contrôle de l'exécution par les instances envisagées par l'accord .....	263
a) Le contrôle par le conseil d'association .....	263
b) Le contrôle par une instance arbitrale .....	263
<b>III - La diversité des accords d'association</b> .....	265
<b>1 - L'association avec les partenaires géographiquement proches</b> .....	266
§1 - Les associations préadmission .....	266
a) L'association CEE-Turquie .....	266
1°) <i>L'adhésion comme finalité de l'accord d'association</i> .....	267
2°) <i>L'obsolescence du domaine matériel de l'association euro-turque au regard de l'objectif d'adhésion</i> .....	268
3°) <i>Les conséquences de la finalité préadmission sur la mise en œuvre du droit de l'association</i> .....	270
b) Les accords de stabilisation et d'association .....	270
§2 - L'association des pays membres de l'AELE dans le cadre de l'Espace économique européen (EEE) .....	273
a) Une association en sursis permanent ? .....	273
b) Une intégration juridique matérielle durable garantie par des mécanismes juridiques et institutionnels atypiques .....	274
c) Une source d'inspiration pour la rénovation de certaines relations de proximité de l'Union européenne .....	276
§3 - Les « associations de voisinage » .....	276
a) Les accords euro-méditerranéens établissant une association .....	277
b) Les accords d'association avec le voisinage de l'Est .....	279
1°) <i>L'origine des associations de voisinage</i> .....	279
2°) <i>L'objet des associations de voisinage : association politique et intégration économique</i> .....	281
<b>2 - L'association avec les partenaires géographiquement lointains</b> .....	285
§1 - L'association partenariale en vue du développement des pays ACP .....	285
a) L'adaptation de <i>l'instrumentum</i> aux spécificités et à la pluralité des partenaires .....	286
b) L'adaptation du <i>negotium</i> au niveau de développement des partenaires .....	288
§2 - Les associations avec les pays et les groupements d'Amérique latine .....	291
a) Les raisons du tournant associatif de l'Union en Amérique latine .....	292
b) Les résultats du tournant associatif de l'Union en Amérique latine .....	293
1°) <i>Un résultat mitigé sur le plan quantitatif</i> .....	293
2°) <i>Un résultat prometteur sur le plan qualitatif</i> .....	295
<b>Conclusion</b> .....	299
<b>Chapitre IV - Les accords mixtes</b> .....	301
<b>Introduction</b> .....	301
<b>I - La négociation des accords mixtes</b> .....	303
<b>II - La conclusion d'accords mixtes</b> .....	306
<b>III - La participation du Parlement européen à la négociation et à la conclusion des accords</b> .....	310
<b>IV - L'application provisoire</b> .....	315

<b>V - Le statut des accords mixtes dans l'ordre juridique de l'Union européenne et leur interprétation</b> .....	319
<b>1 - Compétence de la Cour de justice et interprétation des accords mixtes</b> .....	320
<b>2 - Principes d'interprétation de l'accord EEE et violation par les États membres d'accords mixtes</b> .....	323
<b>3 - Similarité des dispositions de l'accord EEE et du traité FUE et leur interprétation par la Cour</b> .....	325
<b>4 - Interprétation des actes pris par les organes institués par les accords internationaux</b> .....	326
<b>VI - Invocabilité des accords mixtes et contrôle de validité des actes des institutions de l'Union</b> .....	328
<b>1 - Conditions de la reconnaissance de l'effet direct de dispositions d'accords mixtes et pratique récente des institutions de l'Union</b> .....	329
§1 - Le GATT et les accords OMC .....	332
§2 - La convention d'Aarhus .....	338
<b>2 - Conditions du contrôle de validité des actes des institutions de l'Union</b> .....	340
<b>Bibliographie</b> .....	345
<b>Index alphabétique des matières</b> .....	353
<b>Index chronologique de la jurisprudence</b> .....	357
<b>Liste des abréviations, acronymes et sigles</b> .....	361
<b>Table des matières</b> .....	363